

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du - 4 AVR. 2017

## portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2017

### **La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur des affaires financières et générales, sous-direction des affaires financières et

générales, direction générale des patrimoines, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Stéphane BERGEOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la directrice des études, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Madame Michèle CALÉRO, attachée d'administration de l'État, responsable archivistique et conseillère de prévention pour le site de Lyon, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne Rhône-Alpes ;
- Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE, attaché d'administration de l'État, chargé de développement des publics, musée d'Orsay.

## Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Michèle CALÉRO attachée d'administration de l'État, responsable archivistique et conseillère de prévention pour le site de Lyon, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne Rhône Alpes.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 4 AVR. 2017

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

